

6 ajoutée

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

N° : 500-11-048545-152

N° Dossier : 41-1980155

Dans l'affaire de la proposition de :

TRANSPORT TGP INC.,

Débitrice requérante (ci-après « TGP »)

ET
procurant

RAYMOND CHABOT INC.,

Syndic

COPIE CONFORME

Louise Lafare g.c.
Greffier adjoint, C.S.M.

*Le 3 juin 2015
Vu les allégations,
Vu la preuve produite
Vu l'entente intervenue
avec Me Baillargeon (procurant des requérants
dans la requête pour poursuivre les
procédures;
Par ces motifs :*

Proroge le délai au 30 juin, sans réserve
REQUÊTE POUR PROROGATION DE DÉLAI
(Article 50.4(9) Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

*pour les clients de Me Baillargeon de
présenter une éventuelle 3^e demande de prorogation*
**AU REGISTRAIRE DE CETTE COUR, SIÉGEANT EN MATIÈRE DE FAILLITE ET
D'INSOLVABILITÉ, DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LA
REQUÉRANTE EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Le 10 avril 2015, TGP a, conformément à la loi, déposé un avis de son intention de faire une proposition à ses créanciers, le tout tel qu'il appert du dossier de la Cour;
2. Conformément à cet avis, Raymond Chabot inc., syndic désigné, a accepté d'exercer les fonctions de syndic dans le cadre de la proposition;
3. La débitrice requérante opère une entreprise de transport de marchandises ordinaires;
4. La débitrice requérante a connu des difficultés financières découlant de :
 - i) la chute importante des ventes résultant de la perte de deux contrats;
 - ii) dépenses accrues pour l'entretien et le maintien de la flotte de véhicules et remorques;